



Assemblée générale

Distr. générale
25 mai 2000
Français
Original: espagnol

Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Reprise de la session d'organisation

30 mai 2000

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Processus préparatoire de fond et préparatifs
de la Réunion internationale de haut niveau**

Programme de travail

Note du Secrétaire général

Préparatifs des consultations régionales

1. Dans le projet de résolution que le Comité préparatoire, à la reprise de sa session d'organisation, a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter (A/54/L.82), le Comité a approuvé la recommandation de son bureau (A/AC.257/6, par. 11) tendant à ce que les commissions régionales organisent des consultations sur les questions de fond dont il était saisi, en collaboration avec les banques régionales de développement et la CNUCED au cours du second semestre de l'an 2000. Le Bureau avait indiqué dans son rapport que la concertation régionale avec les parties prenantes intéressées devrait constituer un élément à inclure dans le processus de consultations régionales. Le Bureau avait également estimé qu'il convenait de laisser aux entités susmentionnées le soin de préparer les consultations régionales, sous la direction générale du secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement à New York, qui doit tenir le Bureau au courant des activités prévues.

2. Depuis la dernière session d'organisation, le Bureau du Comité préparatoire a, outre le Secrétariat, rencontré les Secrétaires exécutifs des commissions régionales. Ces derniers se sont déclarés, au nom des commissions régionales, disposés à organiser des consultations régionales sur le financement du développement et à inviter les banques de développement régionales correspondantes à jouer un rôle de premier plan dans l'organisation de ces consultations.

* A/AC.257/3/Rev.1.

3. Les Secrétaires exécutifs ont également rencontré un sous-groupe du Comité exécutif des affaires économiques et sociales comprenant le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'examiner la question des préparatifs des réunions régionales. Le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement a également tenu des réunions distinctes avec diverses commissions régionales, la CNUCED et d'autres organismes pour assurer une organisation efficace des consultations régionales.

4. Une fois que l'ordre du jour de la Réunion internationale aura été arrêté, les réunions régionales pourront être organisées sur cette base, étant entendu que chaque réunion régionale peut élaborer son propre ordre du jour compte tenu des intérêts et préoccupations propres à la région concernée. On a souligné que les réunions régionales devraient être considérées comme faisant partie intégrante du processus global à l'échelon mondial et que leurs résultats serviront de principales contributions à ce processus.

5. En ce qui concerne la participation d'autres parties prenantes – institutionnelles et non institutionnelles – aux réunions régionales, les Secrétaires exécutifs ont indiqué que ces réunions devaient être brèves et axées sur des questions bien précises afin de retenir l'attention des ministres des finances et des directeurs des banques centrales comme il pourrait être difficile d'y associer avec succès un trop grand nombre d'autres parties prenantes, il a été convenu de concentrer les efforts sur les institutions financières régionales, y compris, outre les banques de développement régionales, les entités financières sous-régionales ainsi que les associations industrielles et commerciales régionales.

6. Des dispositions sont actuellement prises pour tenir une réunion de la CESAP en août en Indonésie, une réunion de la CEA en novembre à Addis-Abeba dans le cadre des réunions des ministres des finances et du commerce des pays membres de la CEA, une réunion de la CEPALC en novembre en Colombie et des réunions de la CEE et de la CESAO dont les dates et lieux restent à déterminer.

Préparatifs des auditions

Auditions avec les organisations non gouvernementales

7. Le Comité préparatoire a accepté la recommandation du Bureau tendant à tenir pendant deux jours une série d'« auditions » avec des représentants d'organisations non gouvernementales revêtant la forme de tables rondes qui auraient lieu le matin et l'après-midi. Ces auditions devraient en principe avoir lieu les 6 et 7 novembre 2000. On se fondera sur l'ordre du jour de la concertation sur le financement du développement pour choisir les thèmes de ces auditions. Les représentants d'organisations non gouvernementales accréditées provenant notamment des milieux universitaires et des centres de recherche, des fondations, des organismes religieux, des syndicats, des médias et autres devraient être invités à participer aux auditions.

8. Conformément à la décision du Comité préparatoire, la participation générale à la concertation sur le financement du développement a été ouverte, aux Organisations non gouvernementales actuellement dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social mais d'autres organisations non gouvernementales sont invitées à demander à bénéficier d'un statut consultatif spécial [voir A/54/L.82, par. 2 e)]. Les organisations non gouvernementales qui participent aux auditions proviendront de l'une de ces catégories.

9. Le secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement pourra également solliciter auprès des organisations non gouvernementales le concours de « partenaires organisateurs », qui peuvent participer à la réalisation des activités préparatoires et logistiques liées à la tenue des auditions. Un projet de liste de participants des ONG devrait être disponible d'ici le 1er octobre 2000.

10. Chaque audition commencera par un exposé de 15 minutes fait par chacun des participants, et sera éventuellement suivie de commentaires d'une durée de 10 minutes présentés par des « commentateurs » désignés représentant les délégations. Le temps qui restera sera consacré à un dialogue interactif entre les participants des organisations non gouvernementales et les représentants gouvernementaux, animé par les coprésidents du Comité préparatoire sans qu'ait été préalablement établie une liste des orateurs. Des organismes des Nations Unies et des représentants d'organisations intergouvernementales pourront aussi participer aux débats.

11. Les coprésidents établiront un résumé général des auditions qui servira de compte rendu officieux des principales vues exprimées et propositions formulées au cours des auditions et qui reflètera aussi fidèlement que possible la teneur des débats. On espère que ce résumé constituera pour les délégations une référence utile lors de leurs délibérations officielles.

Auditions avec les milieux d'affaires

12. Le Comité préparatoire a également décidé, sur la recommandation du Bureau, de tenir pendant deux jours une série d'auditions avec des représentants des milieux d'affaires. Ces auditions devraient en principe avoir lieu les 11 et 12 décembre 2000 et prendront elles aussi la forme de tables rondes qui auront lieu le matin et l'après-midi. Le thème des auditions serait arrêté sur la base de l'ordre du jour de la concertation sur le financement du développement et le président des auditions établirait un compte rendu succinct des échanges de vues, comme dans le cas des auditions avec les ONG. Ce compte rendu, qui sera distribué aux délégations, sera pris en compte par le Secrétariat lors de l'établissement de la documentation qui sera présentée aux futures sessions de fond du Comité préparatoire.

13. Le secrétariat de coordination, en consultation avec le Bureau, inviterait des représentants des milieux d'affaires appartenant aux grandes catégories ci-après à participer aux auditions : banques privées (y compris banques d'investissement, banques commerciales, établissements d'épargne, organismes d'épargne et de crédit), investisseurs institutionnels (notamment caisses de retraite, caisses de crédit mutuel, fonds de couverture, fonds de microfinancement et sociétés de capital-risque), d'autres organismes commerciaux (marchés, organismes de contrôle et d'évaluation financière, etc.), sociétés non financières et associations commerciales. À l'intérieur de chacune de ces catégories, on s'efforcera de sélectionner les principaux organismes à inviter aux auditions mais on prendra aussi en compte d'autres

critères importants tels que la nécessité d'assurer une représentation suffisante des entités commerciales des pays en développement.

14. Outre la série d'auditions de deux jours en décembre, le Comité préparatoire et le Bureau pourront aussi examiner d'autres moyens d'établir des contacts avec le secteur privé. Ils pourraient par exemple encourager les initiatives privées en vue de tenir des débats publics sur les questions liées à la concertation sur le financement du développement auxquels pourraient participer des membres du Bureau et du Comité préparatoire. De même, des activités connexes faisant intervenir le secteur privé (par exemple, tables rondes et débats) pourraient être organisées en marge de la Réunion internationale et des sessions du Comité préparatoire en 2001.

Établissement de la documentation de fond officielle : groupes de travail thématiques intersecrétariats

15. Pour faciliter l'établissement de la documentation de fond que le Secrétaire général se propose de présenter au Comité préparatoire, il est prévu de mettre sur pied cinq groupes de travail thématiques intersecrétariats, composés de fonctionnaires des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales qui ont offert leur assistance pour la concertation sur le financement du développement. Ces groupes de travail seront priés de participer à l'élaboration de propositions concrètes et orientées vers l'action sur les différentes questions relevant de l'ordre du jour qui sera arrêté pour la concertation sur le financement du développement. Le Coordonnateur exécutif du Secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement convoquera initialement en juin/juillet 2000 chacun de ces groupes de travail qui sera prié de présenter son rapport avant la fin de l'année. Un membre de chacun de ces groupes sera appelé à faire office de coordonnateur du groupe et sera secondé par un rapporteur assistant.

16. Chaque groupe de travail sera composé d'un échantillon équilibré d'experts chevronnés des questions qui lui auront été confiées. De même, chaque groupe de travail pourra, le cas échéant, demander à des consultants d'établir des études sur des sujets précis de façon à constituer une base d'informations commune pour ses débats et inviter aussi des experts compétents d'organisations internationales et de la société civile qui contribueraient à ses délibérations techniques. Les groupes de travail tiendraient compte des rapports des consultations régionales et mettraient à profit les auditions sur le financement du développement qui doivent avoir lieu dans le courant de l'année.

17. Chaque groupe de travail se réunirait en moyenne une fois par mois au cours du second semestre avant de mettre au point les textes à soumettre au secrétariat de coordination de la concertation sur le financement du développement. Ce dernier examinera ensuite les rapports des divers groupes de travail thématiques pour les fusionner en un rapport unique, cohérent et complet qui serait soumis pour examen au Comité préparatoire à sa deuxième session de fond durant le premier trimestre de 2001. Ce rapport constituera le principal document que le Secrétaire général présentera au Comité préparatoire et contiendra essentiellement des recommandations précises auxquelles il faudra donner suite. Il comprendra aussi de brèves analyses introductives pour chaque chapitre et pourrait être assorti d'éléments d'information connexes extraits de publications de l'ONU ou fournis par d'autres institutions représentées dans les groupes de travail.

18. Comme on l'a vu, le Comité préparatoire sera également saisi pour examen des rapports émanant des réunions régionales, des résumés des auditions ainsi que d'autres documents qui seront établis par des parties prenantes, institutionnelles et non institutionnelles, qui souhaitent apporter des contributions de fond au processus préparatoire et à la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement. Le Comité préparatoire et le Bureau souhaiteront peut-être utiliser certains de ces rapports – outre le rapport officiel du Secrétaire général – lors de leurs consultations de fond avec les principales parties prenantes institutionnelles.

Dates des sessions de fond du Comité préparatoire en 2001

19. Le Comité préparatoire a décidé que sa seconde session de fond devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2001 et sa troisième session de fond dans le courant du second trimestre de 2001. En principe, ces sessions devraient se tenir respectivement du 12 au 23 février et du 2 au 12 avril 2001.
